

## SESSION DE FORMATION GRATUITE

### Tout ce que vous voulez savoir sur la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre

La masse salariale de votre entreprise a excédé un million de dollars en 2013 ?

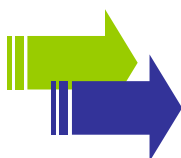
- Vous aviez l'obligation d'investir dans le développement des compétences de votre main-d'oeuvre un montant représentant au moins 1 % de cette masse salariale
- Vous devez comptabiliser et déclarer au ministère du Revenu du Québec vos dépenses en formation

La Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre et le Règlement qui en découle offrent aux employeurs divers moyens de s'acquitter de leur obligation d'investir dans des activités visant le développement des compétences de leur main-d'oeuvre. Les employeurs sont souvent surpris par l'éventail des dépenses de formation admissibles qu'ils peuvent inclure dans leur déclaration annuelle à l'Agence du Revenu du Québec.

Emploi-Québec Laurentides peut vous soutenir et vous donner les informations complémentaires utiles à la gestion de cette Loi, en vous offrant gratuitement une formation de trois heures permettant de faire un tour d'horizon concernant les moyens et les dépenses de formation admissibles.

Il nous fait donc plaisir de vous convier à l'une de ces sessions de formation gratuites.  
**Ça vous intéresse ?**

Pour vous y inscrire, veuillez communiquer avec M<sup>me</sup> Nathalie Maheux, à la Direction régionale d'Emploi-Québec Laurentides, au 450 569-7575, poste 236.



Date	Endroit	Adresse	Heure
Mardi, 11 novembre 2014	*CLE de Sainte-Thérèse	100, boul. Ducharme	9 h à 12 h
Judi, 11 décembre 2014	CLE de Sainte-Agathe	1, rue Raymond	
Mardi, 20 janvier 2015	Direction régionale Emploi-Québec Laurentides	55, rue Castonguay, 2 <sup>e</sup> étage Saint-Jérôme	
Mardi, 17 février 2015	CLE de Saint-Eustache	367, boul. Arthur-Sauvé	
Mardi, 10 mars 2015	CLE de Sainte-Thérèse	100, boul. Ducharme	

\*CLE : Centre local d'emploi.